



Doc. 14443
25 janvier 2018

Immunité de juridiction des organisations internationales et droits des personnels

Amendement¹ n° 1

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, à la fin de la première phrase, insérer les mots suivants:

«et par la Charte sociale européenne (STE nos 35 et 163)».

1. 2018 - Première partie de session

